

## Mercredi 09/11/16, Expulsion à Lyon Des familles jetées à la rue avec 6 enfants entre 2 et 10 ans, dont les 4 aînés scolarisés

Depuis cet été, sous des tentes puis dans des barques pour résister au froid, survivaient des familles dans un parc, rue Philippe de Lassalle. Ce parc était abandonné depuis longtemps... aux graffeurs.

**Ce mercredi matin 9 novembre 2016, alors qu'il pleuvait avec quelques flocons de neige, la police a évacué les habitants de ce lieu : les 14 habitants dont 6 enfants ont été jetés à la rue, à la pluie et au froid.**

Le 115 (N° d'hébergement d'urgence) n'a jamais répondu aux nombreux appels, pas plus que la Maison de la Veille Sociale. Malgré nos appels à la mairie et à la Maison du Rhône (MdR), vers midi quand les enfants sont revenus de l'école, les familles ont été contraintes de partir avec le peu qu'elles pouvaient emporter.

**Depuis elles dorment au froid et à la pluie : un scandale qui nous déshonore.**

### Récit en image

Voici où survivaient ces familles : un lieu de vie indigne, mais avec un minimum d'abris et de quoi vivre:



Mais mercredi matin, pendant que les 4 enfants sont à l'école, l'état n'hésite pas à mettre les moyens pour jeter ces familles à la rue : des policiers –une vingtaine-, du personnel pour « nettoyer » et « condamner » le parc, des camions, un bulldozer, du matériel pour souder.



Les familles doivent, en catastrophe, entasser sur des chariots le peu qui peut être sauvé et le mettre à l'abri de la pluie. Sur ces photos, **une maman tente de réchauffer sa petite de 2 ans** sous l'abri bus, sans pluie, certes, mais **au froid**. A côté, **avec son sac d'écolière, Maria regarde sa baraque qui va être détruite** par le bulldozer:



Il ne reste à ces personnes qu'à **partir sous la bruine... Où ?**  
Elles ne savent pas.... Maria se retourne et part, la main encore  
en l'air pour me dire « au revoir ».  
J'enrage de ne pouvoir rien faire... devant ces ordres inhumains.

Ces familles, avec grande ingéniosité, avaient su construire un véritable "chez soi" où elles pouvaient survivre le moins mal possible... Avec le froid, elles venaient d'installer les moyens de se chauffer.

**Voici par exemple ce que l'une des familles a été obligée d'abandonner : son lieu de vie "capitonné" au mieux :**



*<= Photo prise juste après le départ des familles alors que le bulldozer commence son "œuvre" !*

**Tout ce qui constituait un vrai « foyer » familial et privé, est parti à la benne ! Un scandale !**



Une véritable **spoliation des biens personnels sur ordre de responsables ("humains" ?)**... qui ont pourtant la charge d'assurer la protection de tous. Comme me le disait **un voisin de passage, atterré :**

**« Si on m'avait dit que de tels actes étaient possibles en France, jamais je ne l'aurais cru. »**

Témoignage reçu le 09/11/16 au soir de la mise à la rue :

*"P. a appelé la préfecture ; la personne devait la rappeler, mais ne l'a pas fait.*

*M. a appelé plusieurs fois le 115, sans succès, et la MDR du 4ème ; on lui a répondu que, comme les enfants n'étaient pas malades, ils pouvaient passer la nuit dehors !!! »*

==> Si un enfant, comme un adulte d'ailleurs, est en bonne santé, est-ce qu'il peut, sans problème, dormir dehors sans abri quand le thermomètre n'affiche que quelques degrés et qu'il pleut ?

Témoignage reçu le 10/11/16 :

*« Hier soir [jour de la mise à la rue], après des appels répétés au 115, c'est G. qui a pu finalement obtenir une réponse vers 20 h 30, et le passage de la maraude à 21h [des couvertures ont été à nouveau données].*

*Les 6 enfants et les 6 adultes ont dormi sous une bâche et une tente.*

*Dès les premières heures de la matinée, les "flics" étaient là, pour faire évacuer le trottoir de toutes leurs affaires. M. est arrivée difficilement à leur faire garder quelques biens. »*

Témoignage reçu le 12/11/16 – 23 h :

*Je reviens juste du terrain [Centre Livet désaffecté] où parents et enfants se sont maintenant réfugiés, et cherchent à se réchauffer autour d'un petit feu... Pour une fois, il m'a semblé que ma présence était utile : après l'accueil très chaleureux que j'avais reçu de tous, 2 gardiens (de l'hôpital ?) arrivent, demandant d'évacuer.*

*Devant notre résistance à tous, ils sont repartis en annonçant la venue de la police. Peu après, 7 policiers étaient là, disant que la présence sur ce terrain était interdite. Ils ont relevé toutes les identités, y compris la mienne, fouillé le terrain, longuement parlementé entre eux... Cela a duré très, très longtemps, dans la nuit et le froid, les enfants chantaient toutes les comptines de leur répertoire.*

*Le responsable des policiers m'a demandé si mon association ne pouvait pas les héberger, ou si moi-même ne pouvait pas le faire. Je lui ai répondu que j'en avais déjà chez moi ! Finalement, ils sont partis en disant que le 115 allait passer : pour les héberger, ou juste la maraude ??? Ouf pour un soir, mais pour la suite ?*

==> Pourquoi la poursuite d'un tel harcèlement inhumain, intolérable et inacceptable ? Que se serait-il passé si la collègue n'avait pas été présente ce soir du 12 novembre ?

Voici, **au matin du 12/11/16, où survivaient les familles...** et où jouaient (est-ce le bon mot ?) les 6 enfants : Deux petites tentes pour 6 adultes et 6 enfants, une maman courbée qui tente de préparer à manger, les autres tentant de se chauffer autour d'un petit feu.



Et au fait ! **Qu'est devenu le parc, rue Ph. de Lassalle ?** Avec l'argent du contribuable, il est maintenant bien fermé, on ne peut plus y accéder, mais... avec la palissade, **une nouvelle surface pour graffeur** a déjà été inaugurée !



Le président de la Métropole de Lyon est-il maintenant satisfait ? **Le parc est vide et ne sert plus à rien :**



Car c'est bien à la demande de "la métropole de Lyon" que les familles ont été jetées dans le dénuement extrême : sur l'ordonnance du 15 septembre 2016 adressée à ces familles par « *Le greffier en Chef* » du Tribunal Administratif de Lyon, on lit : "*Par une requête enregistrée le 24 août 2016, la Métropole de Lyon demande au juge des référés...d'ordonner l'expulsion de xxx du parc situé à hauteur du 84 rue Philippe Lassalle à Lyon (69004)... »*

Les yeux embués par tant d'inhumanité, je m'interroge :

Comment "la Métropole de Lyon" est-elle capable de demander à la justice de valider de tels actes odieux et inhumains ?

Comment, au "Pays [qui se disait] *des droits de l'homme*", des "humains" peuvent donner de tels ordres : mettre à la rue des personnes alors qu'il pleut, qu'il fait froid ?

Comment peut-on priver des familles du peu de biens personnels qu'elles ont pour survivre et ainsi les jeter dans un dénuement encore plus extrême, en période de trêve hivernale sous la pluie ?

En quoi était-il urgent, en cette période de froid et de pluie, d'expulser et de jeter à la rue sans plus rien pour s'abriter et se chauffer des familles survivant dans un parc laissé à l'abandon ?

Pourquoi toutes ces dépenses, en tribunal, en policiers municipaux (pas loin de 20 policiers lors de la mise à la rue !), en camions, en bulldozer, en personnel, en matériel pour souder et barricader un parc... ?

Pourquoi cette poursuite de dépenses en policiers qui "dégagent" les familles quand elles trouvent un lieu où dormir, dépenses qui augmentent leur dénuement ?

Pourquoi donc dépenser l'argent du contribuable pour enfoncer davantage des personnes en difficultés ?

*Avec un peu d'intelligence, cet argent n'aurait-il pas été plus utile pour soutenir ces personnes et les aider à s'en sortir comme elles y aspirent ?*

**Lecteur, indigne-toi de ce qui nous déshonore :**

**Des personnes privées de leurs toits et jetées à la rue, à la pluie et au froid, des enfants déscolarisés.**

Henri Branciard

Samedi 12 novembre 2016

Note : lire [www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/lyon7misealaruefamilles2016.10.20-1-.pdf](http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/lyon7misealaruefamilles2016.10.20-1-.pdf) un autre témoignage, avec en page 2 quelques éléments complémentaires en particulier sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui fête ses 27 ans le 20 novembre.